

ANNEXE B : FICHE ACTION N°1 - PETIT PAS GRAND PAS

Thème de la contractualisation : volet optionnel

Intitulé de l'action : Petit pas grand pas

Description de l'action :

Contexte Lotois

- au niveau du département du LOT, l'équipe de PMI a participé à une formation recherche action « PANJO » qui était ciblé sur l'intervention précoce. Celle-ci a mis l'accent sur la complexité à pouvoir contacter les personnes attendant leur premier enfant (pas de coordonnées téléphoniques sur la déclaration de grossesse, ni mail, des indications insuffisantes pour évaluer les critères de vulnérabilité, ex pas de notion de conjoint),
- Tout au long de l'année 2018 l'équipe a travaillé à la clarification du contenu des Visites à domicile (objectifs, intervenants, cadre, coordination entre les uns et les autres et les différents partenaires),

Ce travail a permis de faire un état des lieux des outils utilisés et des problématiques rencontrées. Il a mis l'accent sur la nécessité de revoir les outils de communication utilisés, le contenu, la forme et le moment de diffusion afin d'être le plus efficient possible.

En effet nous constatons que l'information du département mais aussi des partenaires publics (CAF, CPAM) et des partenaires privés est pléthorique et entraîne très souvent de la confusion et de la déperdition.

- D'autre part malgré un gros travail de prévention primaire dans le département du LOT (les puéricultrices voyant 50 % des enfants dans les 15 premiers jours de vie à domicile), l'image du service de protection maternelle et infantile est encore très liée dans les représentations soit à la protection de l'enfance, soit à des personnes vivant dans des milieux défavorisés.

Petits pas grands pas est un programme de formation action visant à renforcer les dispositifs périnataux en France, s'appuyant sur les services de protection maternelle et infantile.

Il est porté par l'agence des nouvelles interventions sociales : ANIS.

Il est le fruit d'une analyse des dispositifs mis en place en France et à l'étranger depuis plus de 30ans

Son objectif principal est de lutter contre les effets délétères des inégalités sociales sur le développement des enfants et la santé des familles.

Cette formation action implique directement les services de protection maternelle et infantile mais aussi la qualité du partenariat avec les autres acteurs autour de la périnatalité sur le territoire.

Il propose d'accompagner les PMI sur :

- Une évaluation de l'adéquation de leurs services par rapport aux besoins des familles et la satisfaction des parents-usagers,
- L'amélioration de « l'aller vers » à travers le développement d'outils de communication accroissant la possibilité de contacter systématiquement toutes les familles afin d'améliorer l'accessibilité de tous à ces services,
- La qualité des interventions précoces à travers des formations et des outils d'accompagnement permettant une meilleure prise en compte des demandes des familles, des réponses plus adaptées aux besoins des familles et le développement des capacités à utiliser les ressources propres ou institutionnelles,

- l'évaluation continue des actions afin d'assurer la qualité pérenne de ses services en travaillant sur des indicateurs et des outils d'auto évaluation.

Pré requis

Le portage du projet par la PMI et le service de la communication avec l'étude de la faisabilité technique de l'envoi systématique de SMS et l'engagement dans ce partenariat de la CPAM et de la CAF.

Les objectifs poursuivis :

- Développer le « Aller vers »,
- développer le partenariat avec la CAF et la CPAM pour être plus efficient dans nos messages, pour permettre aux usagers de se repérer, adapter au mieux les réponses d'accompagnement aux besoins formulés par les futurs parents ou parents de jeunes enfants.
- Développer la prévention auprès de tous avec une attention particulière sur les troubles de l'attachement, la dépression maternelle, les violences conjugales, les violences parentales (bébé secoué) et la vulnérabilité.

Date de mise en place de l'action :

Action à déployer progressivement à partir du 2^e semestre 2019.

Durée de l'action :

Sur la durée de la convention

Partenaires et co-financeurs :

Etat : 25 000€ /an sur 3 ans

Département : 25 000€ /an sur 3 ans

Prévisionnel de dépenses 2019-2022 :

Poste de dépense	2019	2020	2021
Petit pas grand pas	Etat : 25000 Département 25000 Total de : 50000€	Etat : 25000 Département 25000 Total de : 50000€	Etat : 25000 Département 25000 Total de : 50000€

Objectifs et progression :

Indicateur	2019	2020	2021
*nombre des futurs parents recontactés suite à la réception de SMS notamment parmi les primipares			
nombre de visites prénatales effectuées par les sages-femmes notamment parmi les primipares			
nombre de visites prénatales effectuées par les puéricultrices notamment parmi les primipares			
nombre d'entretien prénatal précoces			
nombre d'orientation en prénatal vers des dispositifs d'accompagnements			